



OBSERVATOIRE AFRICAIN DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE : 2^{ème} ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

22-23 Mars 2022, réunion virtuelle

NOTE CONCEPTUELLE

1. Contexte

Lors de sa première réunion à Lomé en mars 2017, le Comité technique spécialisé de l'UA sur les transports, les infrastructures transcontinentales et interrégionales, l'énergie et le tourisme (CTS-TITIET) a recommandé à la CUA d'accélérer la mise en œuvre du plan d'action africain pour la sécurité routière. À cet égard, le CTS-TITIET a demandé au SSATP de travailler avec la CUA et la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) pour développer un ensemble minimum d'indicateurs de sécurité routière pour surveiller l'état de la sécurité routière afin d'assurer la comparabilité entre les pays africains. Il s'agissait d'une étape clé vers la création d'un Observatoire africain de la sécurité routière (ARSO).

Dans le cadre de la décision CTS de Lomé, trois ateliers ont été organisés en 2018 à Dakar, Abuja et Marrakech, au cours desquels le concept de l'Observatoire africain de la sécurité routière a été développé. Lors de la deuxième réunion du CTS-TITIET tenue au Caire en avril 2019, il a été recommandé que la CUA prenne les mesures nécessaires en vue de la création et de l'hébergement de l'ARSO à titre provisoire.

L'ARSO est l'une des principales réalisations de l'Agenda Africain de la Sécurité Routière pour la Décennie 2011-2020. L'objectif de l'Observatoire africain de la sécurité routière est de promouvoir la coopération nationale, internationale et continentale afin de générer un ensemble solide de données sur la sécurité routière, d'influencer les politiques publiques et de permettre aux pays de relever les défis mondiaux et africains en matière de sécurité routière. Le SSATP apporte l'assistance technique et financière nécessaire en collaboration avec d'autres partenaires (FIA, ITF, BM, OMS, UE, etc.)

La première Assemblée générale de l'ARSO a été organisée par la Commission de l'Union africaine (CUA) et le SSATP à Durban, Afrique du Sud, du 27 au 28 juin 2019. Entre autres résultats, la réunion a abouti à la validation d'un plan d'action pour les deux premières années pilotées par le Comité de Pilotage Intérimaire

En deux ans, le Comité de Pilotage Intérimaire a réalisé de nombreuses actions du Plan d'Action et propose un rapport ainsi qu'un projet de plan d'action pour les deux années à venir à analyser et valider par l'Assemblée Générale.

Par ailleurs, en Juin 2020, le CTS-TTIIE a adopté le Plan d'action africain pour la sécurité routière pour la décennie 2021-2030, dans lequel l'ARSO occupe une place privilégiée. Les ministres ont également adopté une note conceptuelle pour demander une dérogation au moratoire en cours sur la création de nouveaux organes au sein de l'UA et faire de l'ARSO une agence spécialisée à part entière de l'UA. La mise en œuvre intégrale de l'ARSO a alors été qualifiée d'urgence en raison du fléau que représente l'insécurité routière. Sous financement de l'UE, la CUA a lancé une nouvelle consultation visant à définir l'implication structurelle, institutionnelle et financière de l'ARSO sur l'UA. Le travail de conseil élaborera également un plan d'affaires sur 10 ans de l'ARSO ainsi que la structure appropriée, le cadre institutionnel, les instruments appropriés et son mécanisme financier. Ce travail doit être examiné par les États membres de l'UA.

Enfin, l'Assemblée générale sera l'occasion d'organiser une réunion spécifique dédiée aux Coordonnateurs nationaux des données (NDC) de l'ARSO et d'encourager les pays qui n'ont pas encore désigné leur CDN à le faire. En outre, la réunion sera l'occasion pour l'OMS d'activer le

réseau africain des législateurs de la sécurité routière, pour entre autres faire le plaidoyer pour la ratification de la Charte africaine de la sécurité routière et plus largement appuyer la mise en œuvre de l'agenda 2021-2030 de la sécurité routière

2. Objectif de la réunion :

Les objectifs de la réunion sont les suivants :

- Assurer le plaidoyer pour la ratification de la Charte africaine de la sécurité routière.
- Contribuer à la consultation en cours sur les dispositions de gouvernance de l'ARSO.
- Valider le premier rapport de données de l'ARSO et soulever les leçons apprises.
- Publier le rapport annuel d'ARSO et informer les membres sur les activités récentes de l'ARSO.
- Valider le deuxième programme de travail triennal de l'ARSO.
- Convoquer les coordonnateurs nationaux de données de l'ARSO pour le renforcement des capacités et les dispositions pour la deuxième vague de collecte de données.

3. Résultats de la réunion

Cette réunion devrait aboutir aux principaux résultats suivants :

- Plan de plaidoyer pour la ratification de la Charte africaine de la sécurité routière
- Rapport de consultation validé sur le cadre technique, institutionnel, juridique et financier de l'ARSO
- Le programme de travail triennal validé de l'ARSO (2021-2023)

4. Participants:

Les participants et les institutions suivantes prendront part à la réunion :

- États membres de l'UA (y compris les CDN désignés)
- CEA
- BAD;
- SSATP;
- OMS;
- Législateurs Africains pour la Sécurité Routière
- FIA; AfricaRap; NCAP; ITF; BM; EU;
- ONGs;
- Autres institutions selon les besoins

5. Heure et lieu :

La deuxième assemblée générale de l'ARSO se tiendra du 22 au 23 mars 2022 en ligne